



## Utilisation en entreprise d'un logiciel sous licence gnu

Par **Nitro**, le **11/03/2010** à **13:07**

Bonjour à tous,

Je souhaite utiliser, au sein de mon entreprise, un logiciel gratuit sous licence GNU General Public License.

Malgré avoir consulter les informations mis à disposition sur internet, je ne parvient pas à savoir si c'est légal de l'utiliser en entreprise, et de l'utiliser à un grand nombre d'utilisateur....

Pouvez-vous m'en dire plus sur ce type de licence GNU ?

Merci d'avance,

Nitro

Par **Nitro**, le **12/03/2010** à **13:47**

Personne pour me répondre....

Par **LeKingDu51**, le **12/03/2010** à **23:41**

Bonjour,

Il n'y avait pas de contrat de licence avec ce logiciel (papier ou au moment de l'installation) ?

Cdt

Par **Nitro**, le **19/03/2010** à **16:55**

Bonjour,

Non, le logiciel a été trouvé et téléchargé en toute légalité sur internet....

Ce logiciel est téléchargeable par tous et utilisable par tout particulier sans problème, mais je ne sais pas pour une entreprise...

Il s'agit d'un Freeware sous licence GNU General Public License